



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Lycée Professionnel
Aristide BRIAND**

LYCÉE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE N°3 DU 16 FÉVRIER 2021

2 RUE PIERRE SÉMARD
CS 73126 – 27031 EVREUX Cedex
☎ 02.32.23.69.00
Mél : 0270016w@ac-rouen.fr



Nombre de membres titulaires : 24
Nombre de présents titulaires : 13 en début de séance (3 en présentiel, 10 en visio)
Quorum: 13

Membres présents :

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, M. Frédéric LEVASSEUR, Mme Florence DAMERON, Mme Catherine QUENEUILLE

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : Mme Hanen LAOUINI, Mme Christine NEDELCOUX, Mme Jessica JANAS, Mme Virginie COELHO DE MATOS, Mme Mélanie ORDONEZ, M. Olivier BEGRAND

Représentante de la collectivité de rattachement : Mme Karène BEAUVILLARD

Représentant de la Commune :

Représentant de l'EPN :

Personnalité qualifié : M. Maurice ALAZET

Représentante des parents d'élèves : Mme Annabelle LERICOLAIS

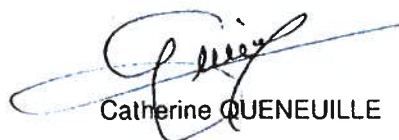
Représentant des élèves : Valère BLONDEAU

Membres excusés :

Mme Chantal NUGUES VILLETTE, représentante de la collectivité de rattachement.

<u>Nature des questions traitées :</u>	Pages de à
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II - PROJET PEDAGOGIQUE	3-4
III - ORGANISATION SCOLAIRE	4
IV - AFFAIRES FINANCIERES	4
V - DHG 2021 2022	5
VI. - QUESTIONS DIVERSES	5

Les secrétaires de séance


Catherine QUENEUILLE


Frédéric LEVASSEUR



Le Proviseur ouvre la séance à 17h40, en présence de 13 membres pourvus d'une voix délibérative.

Il donne lecture de l'ordre du jour de la séance et des questions diverses.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, Madame Catherine QUENEUILLE et Monsieur Frédéric LEVASSEUR, se portent volontaires.

Le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Proviseur et Madame la Secrétaire générale – Agent comptable font le point sur les importants travaux réalisés sur la cité scolaire, financés par la Région :

Le logiciel de restauration a été remplacé, les cartes d'accès au lycée et à la restauration ont toutes été changées, et de nouveaux plateaux ont été livrés.

Les tourniquets d'accès au lycée sont remplacés par des portillons. Ce choix a été fait par la Région, malgré l'avis défavorable argumenté par le lycée qui aurait préféré le maintien de ces tourniquets, lesquels garantissent une entrée individuelle avec possession obligatoire du badge.

Les travaux de câblage sont terminés, le réseau est désormais performant, cependant de nombreux dysfonctionnements persistent et sont liés à la migration du serveur pédagogique vers un SE4 et à des incompatibilités entre le serveur et les versions windows installées sur les ordinateurs, nécessitant des opérations de mise à jour sur les PC concernés.

Le wifi est prêt mais en attente de la dotation par la Région de bornes wifi.

La téléphonie a été totalement remplacée par de la « téléphonie IP ».

Un travail préalable est en cours pour étudier la modification de l'accès au parking pour remédier à la dangerosité du passage commun véhicules/piétons, avec la création pour les véhicules d'un sens unique et d'une nouvelle sortie.

Il est répondu dès ce début de séance à la question diverse soumise par les enseignants sur la possibilité d'entrer au lycée par le passage Rohaux : cette possibilité sera offerte, sur demande individuelle des professeurs. Cet accès ne sera pas ouvert aux élèves.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2020

Le procès-verbal du 26 novembre 2020 transmis par voie électronique est soumis au vote pour approbation :

Votants : 13	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – PROJET PEDAGOGIQUE

👇 Ambition numérique éducatif

La Région Normandie s'engage pour construire un environnement numérique propice aux lycéens, en souhaitant mettre à disposition à la rentrée scolaire prochaine un équipement informatique individuel pour chaque élève de seconde, avec une évolution des services de l'ENT, et le déploiement des infrastructures Wifi dans les lycées. L'adhésion de la communauté éducative, déterminante pour la réussite de ce projet au bénéfice des élèves et des enseignants, est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Les 3 axes du projet « ambition numérique éducatif » sont soumis au vote pour approbation :

-la volonté de s'inscrire dans le projet « ambition numérique éducatif » porté par la Région Normandie,

Votants :13	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. NT

Acte n° 2021/13

-l'utilisation de l'ordinateur portable individuel de chaque lycéen dans le lycée et en classe à la demande des enseignants,

Votants :13 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 13 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. NT

Acte n° 2021/15

- le déploiement raisonné d'un réseau wifi dans l'établissement dans les trois prochaines années.

Votants :13 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 13 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. NT

Acte n° 2021/16

Départ de Madame la Représentante de la collectivité de rattachement.

III – ORGANISATION SCOLAIRE

Monsieur Le Proviseur soumet une modification du règlement intérieur pour les horaires de cours et les pauses inter-cours : début du premier cours du matin à 8h25, de l'après-midi à 13h30, fin du dernier cours à 18h30.

La modification, conditionnée à une demande auprès de la Région d'adaptation des horaires des transports scolaires, est soumise au vote :

Votants :13 Abstentions : 2 Bulletins nuls : 0
Pour : 5 Contre : 6 Refus de prendre part au vote : 0

La proposition est refusée. T

Acte n° 2021/14

IV – AFFAIRES FINANCIERES

📌 Convention avec l'Ecole nationale de police de Oissel

Madame la Secrétaire générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'autoriser la signature d'une convention relative à l'hébergement de 14 élèves du bac pro métiers de la sécurité, durant leur formation à l'école nationale de police de Oissel, du 19/04 au 23/04/2021, avec prise en charge des repas par le lycée.

Votants : 12 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 12 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

La convention est adoptée à l'unanimité des membres présents. T

Acte n° 2021/11

Arrivée en visio de Monsieur ALAZET, personnalité qualifiée.

📌 DBM

Madame la Secrétaire générale – Agent comptable informe le Conseil d'Administration d'une DBM relative à des dépenses votées en 2020, commandées en 2020 mais livrées début 2021, il s'agit de l'achat d'ouvrages pédagogiques pour 120.12 euros.

Madame la Secrétaire générale – Agent comptable soumet au vote une DBM relative à un prélèvement sur fonds de roulement, à hauteur de 6 000 euros, voté en 2020, pour l'aménagement d'une classe flexible, en effet la livraison des équipements commandés fin 2020 a pris du retard et sont en cours de livraison en ce début d'année 2021.

Votants : 12 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 12 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. T

Acte n° 2021/10

V – DHG 2021- 2022

Monsieur le Proviseur adjoint explique que l'établissement arrive avec cette DGH, au terme de l'impact lié à la réduction de capacité en GA et à la transformation de la voie professionnelle.

3 fermetures de postes sont proposées :

1 Poste de lettres-anglais (P0222). 2 Postes d'éco-gestion (P8039). L'impact RH est limité puisque les postes concernés sont ceux d'enseignants faisant valoir leur droit à la retraite ou à une enseignante qui est devenue adjointe gestionnaire.

La DGH prévue est de 693.5 heures réparties en 603.5 heures postes et 90 heures supplémentaires. Il est signalé que le volume d'heures supplémentaires n'a pu être absorbé dans sa totalité (88 heures), sujet déjà négocié avec la Division de l'Organisation Scolaire.

Monsieur le Proviseur adjoint explique aux administrateurs la répartition de cette dotation : les horaires réglementaires, le volume d'heures consacré au dédoublement, la ventilation des heures sur le chef d'œuvre en première et en terminale et sur l'accompagnement personnalisé sur tous les niveaux.

Madame Janas demande si les heures d'AP sont dans les services. Monsieur le proviseur adjoint répond par l'affirmative.

Les demandes de suppression des postes et la répartition de la DHG sont soumises au vote pour approbation :

Votants :13	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents. T

Acte n° 2021/12

VI – QUESTIONS DIVERSES

L'unique question diverse a été traitée en début de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00